

# REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI D'ECHECS RAPIDE DE L'ECOLE RENE MANGLOU

## Article 1

L'association « L'as des devoirs » organise en partenariat avec le club « Echiquier du Nord » un tournoi d'échecs en cadence rapide FFE le jeudi 12 décembre 2024

## Article 2

Il est ouvert à tous les joueurs licenciés A ou B pour la saison en cours membres des établissements scolaires invités.

## Article 3

Le Tournoi se déroule en 5 rondes en format système suisse.

## Article 4

La cadence par joueur est de 10mn + 3 s par coup pour chaque partie.

## Article 5

Sont acceptés dans le tournoi les joueurs qui auront fait contrôler leur licence

Article 6 Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE adoptées lors du 93ème Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables depuis le 1er janvier 2023.

Article 7 Le tournoi aura lieu à l'école primaire René Manglou à Ste Suzanne

Article 8 L'inscription est gratuite

Article 9 Récompenses,

Coupes et médailles

Premier, deuxième, troisième :

Classement général

Féminine

Catégories d'âges

établissement scolaire ( Addition des 6 meilleurs résultats de chaque établissement )

## Article 10

Le classement se fera au total des points marqués : 1 partie gagnée = 1 point 1 partie nulle : ½ point 1 partie perdue = 0 point A l'issue de la 6e ronde, en cas d'égalité en nombre de points marqués, le départage se fera dans l'ordre suivant : 1/ Buccholz tronqué 2/ Cumulatif 3/ Performance

## Article 11

Tout joueur arrivant avec plus de 5 minutes de retard après le lancement d'une ronde est déclaré forfait pour la ronde, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Un joueur absent sans en avoir averti l'arbitre sera considéré comme avoir abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables.

## Article 12

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Article 13 Un joueur ne peut quitter la zone de jeu en cours de partie sans la permission de l'arbitre. Les analyses sont interdites dans la salle de jeu. L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu. Les téléphones doivent être complètement éteints, hors de portée du joueur. Il est strictement interdit de fumer, vapoter, manger ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu. L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu.

## Article 14

Arbitres : Christophe TRAVERS (AO1)

## Article 15

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'organisateur

L'arbitre